

## Communiqué du 11 juillet 2011 Projet relatif à la licence

La Fédération Nationale des Syndicats Autonomes de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (AUTONOMESUP-CSEN) rappelle son rattachement à la mission de formation des universités fondée sur la culture et les connaissances qui seules permettent de préparer les étudiants à acquérir les capacités d'adaptation à un monde professionnel en mutation toujours plus rapide et de donner l'esprit critique nécessaire à une recherche innovante.

Le projet d'arrêté relatif à la licence, inspiré par un légitime souci de l'insertion professionnelle des étudiants, ne garantit le respect ni de cette mission ni du statut des universitaires dans un contexte de moyens limités.

### **AutonomeSup s'oppose en particulier à trois dispositions :**

- Le passage obligatoire à 1500 heures d'enseignement en licence, volume horaire justifié pour certaines formations, mais non dans les formations qui visent à développer l'esprit critique et l'innovation scientifique (ce qui suppose une part importante de travail personnel) : outre les moyens considérables qu'exigerait une telle réforme, elle induirait une secondarisation de la licence. Le véritable enseignement universitaire commencera-t-il en master ?
- La prééminence donnée aux compétences par rapport aux connaissances, même dans les formations de type académique.
- L'obligation du suivi personnalisé de tous les étudiants, certes souhaitable en soi, mais possible seulement dans les formations à sélection ou à petits effectifs, sauf à exiger des universitaires qu'ils renoncent à la recherche pour suivre individuellement tous les étudiants, même dans les disciplines à gros effectifs.

Paris, le 11 juillet 2011

Le Comité directeur d'AUTONOMESUP